

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
PRIMATURE



**ARMP**

AUTORITE DE REGULATION  
DES MARCHES PUBLICS

Transparence-Equité-Probité.

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

## ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 287/2025

AUX ETABLISSEMENTS SEULE DE LA FOI

Après avoir reçu le contrat du marché n°VPM/MDNAC/CAB/029/2025, conclu avec le Ministère de la Défense Nationale, pour un montant total hors taxe dollars américains sept cent trente-cinq mille sept cent nonante sept, nonante huit centimes (USD 735 797,98) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains cinq mille cent cinquante, cinquante-neuf centimes (USD 5 150,59), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 19/11/2025

Directeur Administratif et Financier



Sceau de l'Établissement

Me. Claude KAYEMBE MBAYI  
Directeur Général